

**POLLUTION**

PAGES VI-VII

**CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

PAGE I

**94**

Ces bouches d'aération du métro qui inquiètent

Le Médecin Courage repose désormais dans sa ville

**ROSELYNE BACHELOT**  
**« POURQUOI JE RETOURNE AUX GROSSES TÊTES »**

PAGE 28

# Le Parisien



R 20174 - 616 - 1,80 €

JEUDI 16 JUIN 2022 N° 24198 - 1,80 €

**Canicule**  
**50 °C à l'ombre, c'est possible ?**  
PAGE 14

LP/OLIVIER LEJEUNE

**Nouveau bac**

PAGES 2 ET 3

Philo mercredi. Français jeudi. La France planche ! La réforme voulue par Jean-Michel Blanquer s'applique pour la première fois en intégralité.

# Le grand test

**2022**

**Législatives** PAGE 4  
**Le marathon très politique d'Edouard Philippe**

LP/OLIVIER COPRSAN



Avec Contrôle Parental

**Disney+**

Une série originale  
En streaming dès maintenant

© 2022 Disney et ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Abonnement par une personne majeure requis. Voir conditions sur DisneyPlus.com

LP/ARNAUD BUNONTER

PHOTOGR/« L'UNION DE REIMS »/MAXPPP

PUBLICITE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

### Avis divers

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### PREFETE DU VAL-DE-MARNE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**21/29, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94038 CRETEIL CEDEX - ? 01 49 56 60 00**  
**WWW.VAL-DE-MARNE.GOUV.FR**

#### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**INSTALLATIONS CLASSÉES SOUMISES À ENREGISTREMENT CODE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**ART. L511-1, L512-7 À L512-7-7 & R512-46-1 À R512-46-30**

La société

### SCALEWAY

a présenté à la Préfète du Val-de-Marne une demande pour l'enregistrement, sur le territoire de la commune de la commune de VITRY-SUR-SEINE, 61 rue Julian Grimau, d'un centre de calculs externalisé (Datacenter DC3) constituant une installation classée assujettie aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (applicable à compter du 20 décembre 2018).

L'arrêté préfectoral n°2022/02095 du 13 juin 2022 a ouvert une consultation du public sur ce dossier de demande d'enregistrement du lundi 4 juillet 2022 au dimanche 31 juillet 2022.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de VITRY-SUR-SEINE, 2 avenue Youri Gagarine, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les observations du public pourront également être adressées avant la fin du délai de consultation, soit jusqu'au dimanche 31 juillet 2022 :

- par courrier à la Préfecture du Val-de-Marne à l'adresse susvisée,
- par courrier électronique : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr

À l'issue de la consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de VITRY-SUR-SEINE et transmis avec les observations du public à la Préfète du Val-de-Marne, compétente pour prendre la décision relative à la demande d'enregistrement, par arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le déroulé de la consultation est mis en ligne sur le site internet de la préfecture : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publication/avis/avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

### Constitution de société

Par ASSP en date du 23/05/2022 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :

### SCI JEK INVEST

Siège social : 62 QUAI DES CARRIERES 94220 CHARENTON-LE-PONT Capital minimum : 1000 € Capital souscrit : 1000 € Capital maximum : 500000 € Objet social : L ACQUISITION ET LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS Gérance : M EL KOUHI BOU-CHAIB demeurant 193 RUE DE L UNIVER-SITE 75007 PARIS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP du 10/06/2022 il a été constitué une SELAS dénommée: PHYSIOCITY Siège social: 21 rue de la petite saussaie 94400 VITRY SUR SEINE Capital: 1.000 € Objet: Exercice libéral de la profession de masseur kinésithérapeute Président: M. BELFODIL Benabes 19 rue marx dormoy 75018 PARIS Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CRETEIL

### Divers société

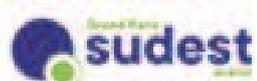
#### ABILLTOIT

SASU au capital de 1000 € Siège social : 17 Rue Paul Langevin 94550 CHEVILLY-LARUE RCS CRETEIL 814981031 Par décision de l'associé Unique du 13/06/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M Haim Laurent demeurant 17 Rue Paul Langevin 94550 CHEVILLY-LARUE pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/06/2022 . Radiation au RCS de CRETEIL.

**TECH ADVISING**  
**SASU AU CAPITAL DE 5 200 €**  
**SIÈGE SOCIAL : 4 RUE DU GÉNÉRAL CHANZY**  
**94220 CHARENTON LE PONT**  
**RCS CRETEIL 823 892 542**

L'assemblée générale extraordinaire du 19/05/2022 a décidé à compter du 19/05/2022 d'augmenter le capital social de 12 800 € par incorporation de réserves en le portant de 5 200 € à 18 000 €. Article 8 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS CRETEIL. Aviel Goldenberg

### Enquête publique



### AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE PRÉALABLE À LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) CITÉ VERTE FOSSE ROUGE À SUCY-EN-BRIE

Par décision du Président de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) n°DC2022/497 du 13 juin 2022 a été prescrite l'ouverture d'une participation du public par voie électronique préalable à la création de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucey-en-Brie.

Cette participation se déroulera du lundi 4 juillet 2022 au mardi 16 août 2022 soit pendant 44 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à l'accueil de la Direction de l'Aménagement et des Mobilités de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir.

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra consulter le dossier :  
 - Sur support papier, à la Direction de l'Aménagement et des Mobilités de GPSEA, 39 rue Auguste Perret, Europarc à Créteil du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;  
 - En ligne sur le site internet de Grand Paris

Sud Est Avenir : <http://sudestavenir.fr/>.

Le public pourra pendant toute la durée de la participation, formuler ses observations et propositions sur le projet via le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet susvisé.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés auprès de la Direction de l'Aménagement et des Mobilités de GPSEA, 39 rue Auguste Perret, Europarc à Créteil (Tél : 01.41.94.32.40).

Au terme de la participation, le conseil de territoire de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir se prononcera, par délibération, sur l'approbation du dossier de création de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucey-en-Brie. Il pourra, au vu des conclusions de la participation, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au document en vue de cette approbation.

La décision prescrite l'ouverture de la présente participation est consultable sur le site internet de GPSEA.



**Publiez votre annonce légale avec Le Parisien**

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)





CRÉER DU LIEN

# CONSOMMER AUTREMENT ?

## PARTAGEONS LES BONNES RECETTES.



**DÉCOUVREZ TOUT LE PARISIEN**

**DANS UNE SEULE APPLICATION**

